



Assemblée interjurassienne

Déclaration No 29

Maintien d'une infrastructure et d'une offre ferroviaires de qualité dans le Jura bernois et la République et Canton du Jura.

Réunie en séance plénière à Corgémont, l'Assemblée interjurassienne (AIJ) a adopté le 22 septembre 2011 la déclaration suivante qu'elle adresse au Conseil exécutif du canton de Berne et au Gouvernement de la République et Canton du Jura.

Vu

- sa constante préoccupation au sujet de l'évolution des transports publics dans la région interjurassienne
- la grande importance socio-économique que revêtent les infrastructures ferroviaires pour la région

et

- ses Résolutions Nos 5, 60, 65, 67 consacrant son souci de maintenir dans la région une infrastructure et une offre ferroviaires de qualité,

l'AIJ déclare et répète son attachement fondamental à :

- un réseau de transports publics de qualité dans toute la région ;
- la liaison grande ligne entre Bâle et la Suisse romande par Delémont, Moutier et Bienne ;
- la conservation de la qualité des nœuds de Delémont et de Bienne lesquels ne doivent pas être péjorés.

L'AIJ demande ainsi que

- les investissements nécessaires soient consentis non seulement pour l'infrastructure de la ligne du pied du Jura entre Lausanne/Genève et Bâle par Bienne, Moutier et Delémont, mais aussi pour maintenir l'infrastructure et une offre régionale de qualité sur les lignes affluentes.

Selon l'AIJ, le principe d'une desserte de base alimentant les grandes lignes contribue à la qualité du réseau des transports en commun en Suisse et explique son succès en termes d'utilisation. Il faut voir les transports publics dans une logique de réseau et non plus de lignes considérées une à une. Le réseau national doit impérativement pouvoir s'appuyer sur un réseau régional avec lequel il forme un système complet et cohérent. Dans cette perspective, la ligne du pied du Jura est une composante structurante pour toutes les lignes

de l'Arc jurassien qui s'y raccordent. Si des changements remodelent l'horaire sur cet axe, il faut alors garantir (par des investissements) les correspondances pour et sur les lignes secondaires. Si tel n'était pas le cas, la région pourrait être à terme confrontée à un effet de déconnexion progressive, ce que l'AIJ juge inacceptable.

En conséquence, l'Assemblée interjurassienne invite le Conseil-exécutif bernois et le Gouvernement de la République et Canton du Jura à considérer la présente Déclaration de l'AIJ et à poursuivre leurs efforts communs en faveur du maintien d'une infrastructure ferroviaire de qualité dans la région jurassienne, notamment la liaison grande ligne Bâle – Suisse romande par Bienne Moutier et Delémont.

Corgémont, le 22 septembre 2011

ASSEMBLÉE INTERJURASSIENNE

Dick Marty
Président

Emanuel Gogniat
Secrétaire général